



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymbHII, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

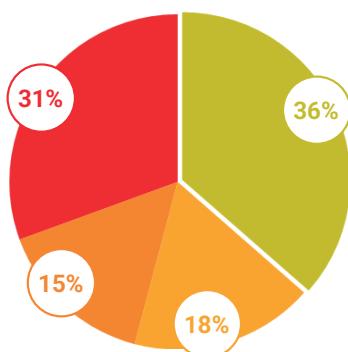
102

espèces exotiques recensées
dont 17 non envahissantes

Surface concernée

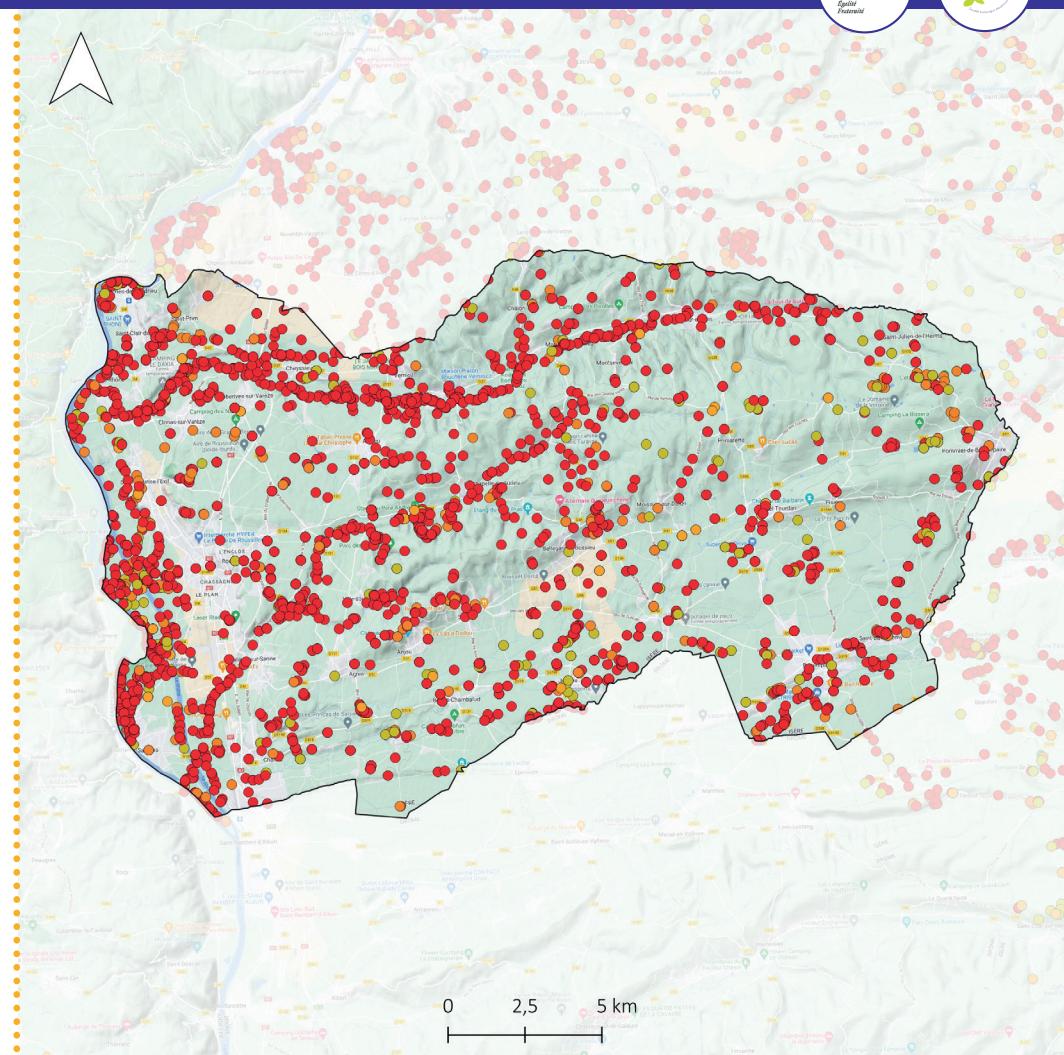
465 mailles de 1 km²
dont 79,57 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 13% Robinier faux-acacia
 - 12% Ambroisie
 - 9% Vergerette annuelle
 - 6% Érigéron de Sumatra
 - 6% Érigéron du Canada
 - 6% Solidage géant
 - 4% Armoise des Frères Verlot
 - 4% Séneçon du Cap
 - 3% Ailante glanduleux
 - 3% Buddléia de David
 - 35% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)
 - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
 - Berce de Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 - Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)
 - Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Amorphe faux-indigo (*Amorpha fruticosa*)
 - Azolle fausse fougère (*Azolla filiculoides*)
 - Datura stramoine (*Datura stramonium*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	---

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses et coteaux secs	Réserve naturelle de l'Île de la Platière, le long du Dolon, de l'Oron, zone humide du Bois et Buis, ENS de la Sanne Amont, les Anduires, le Suzon, ruisseau de Malessard
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Île de la Platière, la Varèze, le Suzon, Val qui Rit, la Sanne, ENS de la Salette
Renouées (<i>Reynoutria japonica</i> , <i>R. x bohemica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le Suzon, la Sanne, la Varèze, le Fayaret, réserve de l'Île de la Platière, l'Oron
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	La Varèze, le Suzon, la Sanne
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Réserve de l'Île de la Platière et le long de la Varèze et de l'Oron
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	La Varèze, la Sanne, réserve de l'Île de la Platière
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	À proximité du Fayaret sud, le long de la Varèze, sur la réserve de l'Île de la Platière

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Elodée de Nuttal (<i>Elodea nuttallii</i>), Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>), Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>), Egérie dense (<i>Egeria densa</i>)	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Étang du Fay, RNN de l'Île de la Platière, contre canal du Rhône
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>), Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Asters américains (<i>Symphytum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i> , <i>S. lanceolatum</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	RNR de l'Île de la Platière, le long du Rhône

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Azolle fausse fougère (<i>Azolla filiculoides</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations	RNN de l'Île de la Platière
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, zones humides, prairies d'intérêt)	
Vallisnérie spiralée (<i>Vallisneria spiralis</i>), Lindernie douteuse (<i>Lindernia dubia</i>), Sagittaire à feuilles larges (<i>Sagittaria latifolia</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations	RNN de l'Île de la Platière 1 station renseignée
Jussie rampante (<i>Ludwigia perploides</i>), Myriophylle aquatique (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	
Acore odorant (<i>Acorus calamus</i>)	Agir si la dynamique d'envahissement est importante	
Amorphe faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	1 donnée renseignée le long du Rhône
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Surveiller l'apparition en milieux naturels	

ACTIONS SECONDAIRES

Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches, coteaux)	
Jonc ténu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches, coteaux)	Étang de Villeneuve, étangs des Bois
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.	
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i> ; <i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.)	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux	
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)	
Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le long de la Varèze
Lampourde d'Italie (<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i>), Souchet robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>), Symphorine à fruits blancs (<i>Symporicarpos albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides à enjeux	RNN de l'Île de la Platière
Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	
Barbon à noeuds barbus (<i>Bothriochloa barbinodis</i>)	Espèce en expansion depuis le sud de la France, surveiller la colonisation des milieux prairiaux	
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)	
Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>)	Surveiller son impact sur les milieux forestier et prairiaux	
Consoude de Russie (<i>Symphytum x uplandicum</i>)	Surveiller la colonisation, cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	11,40
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	1,29
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	9,25
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	6,02
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	45,59
Amorphe faux-indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	C	0,22
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	3,01
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	15,27
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	2,37
Aster lancéolé	<i>Symphyotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	1,08
Azolle fausse fougère	<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	A	2,15
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	9,68
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	3,87
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,22
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	8,60
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,86
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	11,18
Chénopode fausse Ambroisie	<i>Dysphania ambrosioides</i> (L.) Mosyakin & Clemants, 2002	C	1,29
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,22
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	4,52
Égérie dense	<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	A	0,43
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	4,30
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	1,08
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,22
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	6,67
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	24,52
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	22,15
Hélianthé vivace	<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers., 1807	C	2,15
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,22
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,65
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	C	1,08
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	1,51
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	1,08
Lindernie douteuse	<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell, 1935	C	0,22
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	8,82
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,65
Myriophylle aquatique	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	A	0,22
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,51

Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	4,09
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	4,09
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	9,46
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,22
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	9,68
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	49,68
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	13,55
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,65
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	22,15
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	2,80
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	0,86
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,22
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	2,80
Vallisnérie spiralée	<i>Vallisneria spiralis</i> L., 1753	A	0,86
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	32,26
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	9,89

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Acore odorant	<i>Acorus calamus</i> L., 1753	D1	0,43
Alysse blanche	<i>Berteroia incana</i> (L.) DC., 1821	D1	0,22
Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,22
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	D1	0,22
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	2,37
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,65
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,22
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	1,08
Consoude de Russie	<i>Sympytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,22
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	7,53
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	1,08
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,65
Euphorbe rampante	<i>Euphorbia serpens</i> Kunth, 1817	D1	0,22
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	D1	0,43
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	4,95
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	1,72
Impatiante du Cap	<i>Impatiens capensis</i> Meerb., 1775	D1	0,22
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	4,30
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	1,94
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	4,09
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	4,73
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	1,29
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	4,73
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	2,58
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	1,29
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,86
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	1,72
Sagittaire à feuilles larges	<i>Sagittaria latifolia</i> Willd., 1805	D1	0,22
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	3,23
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	0,86
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,43

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Especes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F. (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>